

# 7.3

Réglementation des bourses, des  
chambres de compensation, des OAR et  
d'autres entités réglementées

---

---

## 7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

### 7.3.1 Consultation

Aucune information

### 7.3.2 Publication

#### **Services de dépôt et de compensation CDS inc. - Modifications importantes apportées aux Règles de la CDS afférentes à la fonction FINet**

Vu la demande d'approbation déposée le 1<sup>er</sup> décembre 2008 par Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS »), afin de faire approuver des modifications importantes apportées aux *Règles de la CDS à l'intention des adhérents* (« Règles ») afférentes à la fonction FINet;

Vu l'approbation de ces modifications par le Conseil d'administration de la CDS le 26 novembre 2008;

Vu l'article 74 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

En conséquence :

L'Autorité des marchés financiers approuve les modifications importantes apportées aux Règles de la CDS afférentes à la fonction FINet. La mise en œuvre de cette nouvelle fonction d'établissement du solde net des titres à revenu fixe, en remplacement de la fonction DetNet, permettra de réduire les risques encourus par la CDS et ses adhérents, tout en offrant plus de fonctionnalités aux adhérents.

Fait à Montréal, le 10 mars 2009.

Pierre Bernier  
Vice-président exécutif

Décision n° 2009-OAR-0004